

Numéro de dossier : 1120219001		
Unité responsable	administrative	Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain , Division de l'urbanisme
Objet	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant diverses composantes du Plan d'urbanisme, d'adopter, en vertu du paragraphe 1° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel et de mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise par la loi.	

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ Commentaires

La Direction des sports a étroitement collaboré à la rédaction du règlement autorisant la construction de ce nouvel équipement, et ce, de pair avec le Bureau des grands projets et la Direction des stratégies et des transactions immobilières.

L'adoption des deux règlements, ainsi que les consultations publiques de l'OCPM, sont des étapes cruciales du projet de construction du complexe municipal de soccer au CESM. Considérant l'échéancier extrêmement serré du projet, chaque étape importante ne peut souffrir d'aucun délai.

Numéro de certificat (ou note)

<p>Responsable de l'intervention Dominique LEMAY Conseillère en planification Tél. : 514-872-5672 Date: 2012-03-22</p>	<p>Endossé par : Michèle LAFOND Chef de division - orientations équipements, événements et pratique sportive Direction des sports Tél. : 514-280-4471 Date d'endossement : 2012-03-22</p>
---	--

Numéro de dossier : 1120219001